



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 24 JUIL. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 356

OBJET : Acquisition de vêtements de travail pour les services techniques et d'EPI haute visibilité pour les besoins courants des services de la Ville de Soisy-sous-Montmorency.
Marché n°M26026.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences de prestataires extérieurs pour l'Acquisition de vêtements de travail pour les services techniques et d'EPI haute visibilité pour les besoins courants des services de la Ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé, décomposé de cinq lots et définis comme suit :

- Lot 1 : Acquisition de vêtements pour le personnel des services techniques,
- Lot 2 : Equipement de protection individuelle de haute visibilité,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 07/05/2026 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 15 juin 2026 à 12h, 6 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} juillet 2026,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché « Acquisition de vêtements de travail pour les services techniques et d'EPI haute visibilité pour les besoins courants des services de la Ville de Soisy-sous-Montmorency » comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants maximums annuels
1	Acquisition de vêtements pour le personnel des services techniques	EQUIP'A 18 avenue Paul Langevin 95220 HERBLAY-SUR-SEINE	210 000 € HT
2	Equipement de protection individuelle de haute visibilité	EQUIP'A 18 avenue Paul Langevin 95220 HERBLAY-SUR-SEINE	100 000 € HT

Article 2 : Le présent marché est passé pour un an à compter de sa date de notification avis de réception postal du LRAR faisant foi), renouvelable trois fois une année supplémentaire par reconduction tacite, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

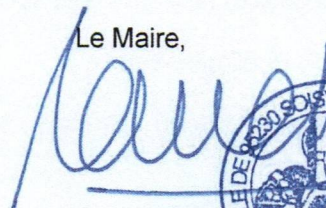
Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,



Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **24 JUIL. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **24 JUIL. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **24 JUIL. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.